La Belgique “durcit” les conditions d’accueil des migrants

01/04/2016 à 15h12

Le processus a sans doute été accéléré en raison de l’actualité et des attentats terroristes, qui ont aussi posé la question de l’intégration ratée d’une partie de la jeunesse d’origine étrangère. Le gouvernement belge a, en tout cas, adopté dans la hâte et avec une certaine discrétion, mercredi 30 mars, des dispositions concernant les nouveaux arrivants. Elles sont présentées comme parmi les plus restrictives en Europe et pourraient entrer en vigueur à la fin de l’année.

Le texte obligera tout étranger désireux de résider durant plus de trois mois dans le royaume à signer un document indiquant sa volonté de s’intégrer en échange du droit à s’établir. Ces dispositions ne s’appliqueront toutefois pas aux réfugiés, aux étudiants ou aux citoyens de l’Union européenne. Les demandeurs d’asile seront invités à le signer, mais ne peuvent y être contraints puisque, si leur requête est acceptée, ils ne peuvent être renvoyés vers leur pays d’origine.

(…) Le Monde